

Règlement BLEU HELIUM – Tir à pipes

1

Le Tir est une discipline olympique privilégiant la maîtrise de soi, la concentration et la précision. BLEU HELIUM vous donne l'occasion de tester le Tir récréatif

Pour éviter tout accident avec une arme pouvant tirer des projectiles, rappelons les principes de sécurité :

- 1. A tout moment, considérer l'arme comme étant chargée, même si on est convaincu qu'elle ne l'est pas.*
- 2. Lors des manipulations, toujours diriger l'arme dans une direction non dangereuse en l'occurrence vers la zone des cibles située dans le fond du stand face aux tireurs.*
- 3. Lorsqu'on saisit l'arme, placer l'index le long du pontet ou de la carcasse de l'arme, afin d'éviter une action involontaire sur la détente. Ensuite dès que prêt à faire feu, cible clairement identifiée, ramener l'index sur la détente et tirer.*
- 4. Ne jamais pointer ou tirer en direction d'un être humain ou d'un animal.*
- 5. Ne pas tirer dans le stand ailleurs qu'en direction des cibles installées à cet effet.*
- 6. Le port de lunettes de protection fournies est OBLIGATOIRE.*
- 7. Toujours vérifier que l'arme est vide avant toute manipulation ou entretien. Cette condition est également impérative de la part de la ou les personne(s) désignée(s) à la surveillance et portant la responsabilité du stand, de sa bonne marche ainsi que du respect strict des présentes règles de sécurité !*

RAPPEL

Ne pas viser en dehors de la zone de tir située au fond du stand face aux tireurs. Cette zone a été conçue pour absorber les plombs et limiter les ricochets et rebonds.

Conséquences indésirables :

- 1. Tirer en dehors des cibles situées au fond du stand aura inmanquablement pour conséquence de provoquer des ricochets sur les surfaces dures du stand !!! (DANGER !)*
- 2. Passer outre la recommandation précédente entraînera l'exclusion immédiate du tireur indiscipliné ou « trop maladroit ! » pour pratiquer le tir en toute sécurité.*
- 3. Tirer uniquement dans le stand et sur les cibles conçues à cet effet sous peine d'exclusion immédiate du tireur.*
- 4. Des poursuites judiciaires restent une option à la discrétion du locataire de notre stand envers les Indésirables et ce avec ou sans accident(s) découlant de l'immatunité du tireur !!!*
- 5. Nos carabines et nos pistolets fournis ne sont pas des airsofts ! Leur utilisation est exclusivement destinée au tir de loisir dans l'enceinte exclusive du stand BLEU HELIUM pour du tir sur cibles.*
- 6. En cas de pause du ou des surveillant(s), les carabines et pistolets seront rangés dans leur mallette respective et emmenées par ces derniers sous leur responsabilité loin du stand.*
- 7. Nous utilisons des plombs de qualité adaptés à notre matériel*

In fine, BLEU HELIUM, représenté par Monsieur Alain PATTE ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'incident. Si la surveillance du Stand de Tir est gérée en bon père de famille et le présent règlement appliqué à la lettre, aucun incident ne sera à déplorer.

Il est demandé au(x) responsable(s), d'indiquer vos nom et prénom en lettres capitales et d'apposer votre signature sur le document précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » votre signature vaut pour les deux pages du présent règlement et sont globales et indivisibles :



Patte Alain
rue Georges Simpson 72
1083 BRUXELLES

TARIF 15 EN VIGUEUR A PARTIR DU 21 MAI 2025

15

BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION
CLUB PAN-PAN STAND DE TIR AIR COMPRIMÉ.

Location d'un stand de Tir à la carabine a plombs pour la somme de € 400,00 la journée avec un supplément de € 200,00 par journée supplémentaire.

Livraison dans Bruxelles et 19 communes forfait € 30,00.

Livraison dans un rayon de 50 km au départ de la rue Georges Simpson n°72 pour la somme de € 40,00.

Pour les livraisons en dehors de la zone des 50 km précitée les frais de livraison seront calculé au cas par cas sur base de l'adresse fournie par le client via Google Maps.

Consommables : plombs 1 bt de 500 plombs prix 18€ / 30 tubes de plâtre ou synthétique prix 10€ / 27 cibles de carton 14 x 14cm prix 10€

Le Stand de Tir, est prévu pour trois participants en même temps chacun des joueurs aura trois cibles au choix.

Le Stand de Tir est fourni avec 3 carabines et trois revolvers à plombs de très bonne qualité, plus un ensemble de cibles, 3 par tireur.

Une cible en métal pour cible carton 14 x 14 cm.

Une cible en métal avec système magnétique comportant quatre zombies et une tête de mort.

Le fonctionnement vous sera expliqué lors de la livraison de votre stand CLUB PAN-PAN.

Une cible en métal pour 10 tubes en plâtre ou synthétique de 8 cm de haut.

Le stand mesure 2 mètres 40 de côté pour 2 mètres 20 de haut dans sa plus grande hauteur, Il est sécurisé.

Ce stand sera IMPÉRATIVEMENT confié à la **garde permanente de deux adultes le Tir même récréatif est un sport qui nécessite de prendre quelques précautions élémentaires, Veuillez-vous référer au règlement en page 3 & 4**

NOM : Prénom : Tel./GSM :

ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!

ADRESSE (de facturation s'il y a lieu) :

.....N° de TVA :

e-mail :

DATE DE L'EVENEMENT : NOMBRE DE JOUR(S) :

ACOMPTE : 200 € VERSE LE :

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 O)
Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

CLUB PAN-PAN le nom figurant sur le contrat & la date de l'événement.

Contrat de location : voir page 2 O. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBE

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be

CONTRAT 14 EN VIGUEUR A PARTIR DU 21 MAI 2025

CONTRAT DE LOCATION CLUB PAN-PAN STAND DE TIR AIR COMPRIMÉ

Transport : Livraison dans Bruxelles et 19 communes forfait € 30,00.

Livraison dans un rayon de 50 km au départ de la rue Georges Simpson n°72 pour la somme de € 40,00.

Pour les livraisons en dehors de la zone des 50 km précitée les frais de livraisons seront calculé au cas par cas sur base de l'adresse fournie par le client à € 1,50 le km parcouru les différents kilométrages seront renseignés par Google Maps.

La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Étant donné la logistique de cette animation il pourra arriver que cette dernière vous soit laissée sans supplément pour le WE complet avec dans ce cas une reprise le lundi suivant durant ce laps de temps le stand CLUB PAN-PAN restera sous votre responsabilité. Nous ferons bien entendu tout notre possible pour éviter ce cas de figure.

Assurance : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur de celle-ci. Cette attraction étant une création exclusive BLEU HELIUM ce sera alors à nous d'évaluer les dégâts et vous remettre un devis de réparation du stand. Par contre en ce qui concerne les carabines, les révolvers et les différentes cibles se sera la valeur catalogue qui jouera, entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des accessoires détruits n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). L'assurance doit également couvrir les dégâts éventuels aux tiers sur la voie publique ou privée ainsi que les accidents corporels des utilisateurs pendant toute la durée de la location (durée prenant effet dès réception des engins). Le respect du règlement affiché de manière très visible dans le stand est censé être connu des utilisateurs et le non-respect dudit règlement ne sera jamais de la responsabilité de BLEU HELIUM. Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par BLEU HELIUM et les fournisseurs Ad-hoc pour le remplacement des équipements détruits ou manquant. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). La disparition suite à un vol ou à une négligence du locataire entraînera irrévocablement le remboursement immédiat de la ou les machine(s) disparue(s) sans qu'aucune vétusté ne puisse être invoquée. Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

Accès : L'endroit où la / les attraction(s) sera/seront mise(s) en place doit être parfaitement accessible, dans le cas contraire, une aide de 1 à 4 personne(s) (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Eviter les terrains en pente.

Surveillance : Le locataire exploitera notre CLUB PAN-PAN en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance du stand de tir air comprimé fourni. Le respect **strict et inconditionnel** du règlement signé et approuvé par le locataire sera mis en œuvre sans faille.

La ou les personnes affectée à la surveillance et gestion du stand de tir ne consommeront pas des boissons alcoolisées. Durant les poses éventuelles les armes seront rangées dans leur valises respectives et éloignées du stand de tir lissé sans surveillance l'endroit où elles seront rangées en attendant la reprise de l'activité de tir devra impérativement être fermé à clef. Personnes à part les responsables ne devront pouvoir atteindre les armes. Le locataire s'engage formellement à instruire ces règles aux utilisateurs ainsi qu'à les faire observer de manière stricte et intransigeante.

A INTERDIRE: Lors de l'utilisation du stand de tir « CLUB PAN-PAN » le règlement que vous avez signé et approuvé vous dicte les interdictions de cette activité, la partie du règlement à l'attention des utilisateurs du stand de tir sera clairement disposée à deux endroits stratégiques de la table de tir afin que les utilisateurs aient le règlement en permanence sous les yeux.

Ajouter à cela le rôle éducatif, rigoureux et parfois répressif des surveillants responsables les interdictions ne seront en aucun cas ignorés.

Les fauteurs de troubles à qui le côté ludique du stand et sa référence à la disciplines olympique n'aurait pas été comprise devront être écartés et seront interdits de poursuivre le tir sur le champ et ce sans retour possible au cours de l'événement.

En effet, leurs attitudes pouvant générer des blessures, dégâts matériels ou encore la destruction partielle ou complète du stand dont le locataire je le rappelle, reste financièrement et pénalement entièrement responsable !!! INTERDICTION FORMELLE de laisser tirer les enfants dont la taille et l'âge ne correspondrait pas aux exigences du stand de tir loués. L'appréciation étant laissée au bon sens du locataire.

TROIS CANDIDATS TIREUR UNIQUEMENT PRÉSENT LORS DU TIR, les spectateurs n'étant pas équipés de lunettes de protection resteront à une distance de sécurité de minimum deux mètres.

Annulation : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous acceptons les annulations tardives sans aucun frais.

Acompte : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : CLUB PAN-PAN le nom figurant sur le contrat de location et la date de l'événement. **Aucune commande ne sera enregistrée si le présent contrat de location n'est pas en notre possession dûment signé et approuvé en page 1-2 plus le règlement qui lui aussi devra nous être retourné signé et approuvé c-a-d précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte.** Sauf accord écrit de notre part.

Paiement : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!! Les consommables seront inventoriés en fin d'événement et le prix de ces derniers sera perçu après l'inventaire.

ATTENTION REPRISE : La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 O)
Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be